

# FUTUR ANTÉRIEUR



Émile Zola

**Romain Kroës**

« Mais cette fois, derrière cette fumée rousse de l'horizon, dans les lointains troubles de la ville, il y avait comme un grand craquement sourd, la fin prochaine d'un monde. »

Émile Zola, *L'Argent*

C'était à l'époque maudite de « l'économie de marché », quand le souverain se conformait dévotement à l'oracle quotidien du temple des quarante valeurs. Mais à la différence de ses lointains prédécesseurs Louis 1er, empereur d'Occident, et Robert, roy de l'An Mil, tous deux dits « Le Pieux », on préférait le surnommer Le Peu, eu égard à la modestie des réalisations de son règne. Écartelé entre la *vox populi*, qui réclamait des dépenses, et la *vox mercantili* qui devenue sceptique sur la solvabilité du royaume exigeait des taux d'intérêts de plus en plus exorbitants, il voyait avec effroi s'accroître inexorablement la charge de la dette du royaume.

Déjà, la péninsule hellénique, l'ibérique et les Celtes eux-mêmes avaient subi l'orage. Fortement tancés par les échevins de Bruxelles et les deux royaumes tutélaires de l'Eurolande, ils avaient dû imposer à leurs peuples force privations qui bien qu'exemplaires ne suffirent cependant pas à rétablir « la confiance des marchés ». Et maintenant, c'était donc au tour du royaume de France de faire montre d'allégeance et de solvabilité.

Ce que ne savaient ni Le Peu, ni ses ministres et conseillers, ni même son opposition, c'est que les bailleurs ne disposaient nullement des fonds qu'ils prêtaient, lesquels ne provenaient pas de leurs cassettes, mais d'une mystérieuse alchimie tant méandreuse et compliquée que peu d'esprits en avaient alors identifié la source. L'on sait bien, depuis, que c'était le banquier gestionnaire du Trésor, sous la tutelle de celui de Francfort, qui quotidiennement alimentait en monnaies neuves les officines bancaires acquérant par ce moyen pour leurs

clients les titres de la dette publique, alors même que l'État se voyait interdire d'y recourir.

Mais il faut bien comprendre qu'à l'époque dont nous parlons il n'était pas permis de seulement soupçonner qu'un emprunt de finance se pût contracter autrement qu'auprès d'une épargne vertueuse. Du moindre écotier jusqu'aux maîtres en Sorbonne, il était enseigné que valeur oncques ne pût être créée qui ne résultât d'une privation consentie, justement récompensée par l'intérêt. On avait bien souvenance qu'un certain dandy britannique s'exerçant à l'*ars oeconomicus* avait prétendu que c'était le contraire, que c'était l'invention continue de monnaie qui nourrissait l'épargne, mais quelque soixante et dix ans après cette révélation, les esprits n'étaient toujours pas davantage disposés à l'admettre, que les chrétiens du XVII<sup>e</sup> siècle n'étaient enclins à reconnaître qu'ils ne résidaient plus au centre de l'univers. Il ne venait pas à l'esprit des plus éclairés que l'épargne, puisque tirée de la monnaie en circulation, ne pouvait prétendre à en accroître la quantité. Mais bien d'autres superstitions obscurcissaient alors les esprits.

Comme la tornade financière atteignait Paris, Le Peu fit venir son conseil, pour la circonstance ouvert à ses opposants les plus respectables dont certains prétendaient parler au nom du dèmos de gauche. « Messieurs, leur dit-il, nous vous avons fait mander pour statuer sur la question de la dette. Elle est abyssale et coûte très cher en monnaie de bon aloi, au point que même le relèvement du plafond de l'impôt n'y suffirait pas, outre qu'il découragerait l'épargne et son investissement. Je ne vois donc qu'une seule solution : ôter à la plèbe certains avantages qui par démagogie lui furent concédés dans des périodes de coupable indulgence. Aussi ai-je besoin du consensus des élites de la France dont vous êtes l'émanation. »

Comme il n'avait pas peur des mots, il osa prononcer celui de « rigueur » qui fit grimacer nombre de ses interlocuteurs auxquels il rappelait un passé

cuisant. Le sieur de Hollande détendit l'atmosphère en reprenant à la place le propos qu'il avait déjà tenu en une joute oratoire avec le capitaine des chevaux légers de la majorité parlementaire : « Disons qu'il faudra faire des efforts ». Le consensus semblait à portée de main.

Mais l'échéance de 2012 hantait l'auditoire. Qui donc serait le bouc émissaire ? Qui était prêt à sacrifier ses chances ou celles de son champion dans l'épreuve attendue ? Personne ne voulait tendre le cou au bourreau. Chacun réfléchissait à une possible échappatoire, ne fût-ce que pour reporter l'échéance catastrophique au-delà de 2012. « Et si en attendant l'on instaurait un moratoire sur les intérêts de la dette ? » proposa l'un des participants. L'idée rencontra un succès de quelques instants, puis les visages s'assombrirent de nouveau : il faudrait obtenir l'accord de tous les gouvernements, au-delà même de l'Eurolande. Un conseiller qui avait quelque culture historique rappela qu'avant la loi de 1973, l'Etat pouvait souscrire un crédit auprès du banquier gestionnaire de ses comptes, comme tout un chacun, et que cette latitude n'avait nullement nui au progrès économique et social, bien au contraire. « Un retour à cette pratique permettrait de faire racheter la dette par la Banque centrale, et ainsi l'Etat serait-il en quelque sorte endetté envers lui-même, la nation envers elle-même et non plus envers une minorité d'entre elle ». « Mais, lui fut-il objecté, ce serait non seulement revenir sur la loi d'Estaing de 1973, mais aussi sur le statut et la mission de la Banque centrale et donc sur les traités de Maastricht et de Lisbonne que nous avons tous approuvés ».

Le silence à nouveau s'installa, les heures passèrent sans qu'aucune décision ne fut prise, jusqu'à l'apparition des lueurs prophétiques de l'aube. Alors, à l'horizon embrasé, le vent de l'histoire se leva.

**Romain Kroës**